

Le 8 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tenue le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 30, au centre communautaire, 78, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, Québec et conformément au *Code municipal du Québec*.

PRÉSENCES :
Les conseillères M^{mes} Yosselyn Argüello Blanco, Alyssia Lalonde, Isabel Boulay et Josée Paquette Bougie ainsi que les conseillers MM. François Durivage et Eric Leduc sous la présidence du maire M. Michel Bourdeau, formant quorum.

AUTRES PRÉSENCES :
La directrice générale et greffière-trésorière M^{me} Isabelle Perron et la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière M^{me} Lily Ducharme agissant à titre de secrétaire de l’assemblée.

2026-09-145 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Josée Paquette Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

D’OUVRIR la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 septembre 2026 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2026-09-146 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 septembre 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-09-147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026

Il est PROPOSÉ par le conseiller Eric Leduc
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L’ORDRE DU JOUR

Le 8 septembre 2026

2026-09-148

**APPUI AUX DEMANDES DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA
COURONNE-SUD POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT EN TRANSPORT
COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif est de 39,8 M\$ en 2026, grâce à l'aide transitoire octroyée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide transitoire prévue est dégressive et prendra fin en 2029, alors que les hausses de contribution anticipées varient fortement entre les cinq secteurs métropolitains, la Couronne-Sud étant parmi les plus touchées;

CONSIDÉRANT QU'il est anticipé que la contribution financière de la Couronne-Sud au transport collectif passera à 85,6 M\$ en 2029;

ATTENDU QUE le réseau de transport collectif fait actuellement face à une crise de financement importante attribuable notamment à l'évolution des habitudes de déplacement, à l'arrivée du REM, à l'augmentation des coûts d'exploitation, aux besoins croissants de maintien des actifs et à la croissance du transport adapté;

ATTENDU QUE les municipalités de la Couronne-Sud ne disposent plus de la capacité financière nécessaire pour absorber seules les déficits croissants du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal réaffirme que le transport collectif représente un investissement stratégique pour le développement économique de la Couronne-Sud, et qu'un financement adéquat des réseaux de transport collectif contribue directement à la productivité des entreprises, à la mobilité de la main-d'œuvre;

QUE le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil appuie les demandes de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à assurer un financement stable, prévisible et suffisant du transport collectif;

QUE le conseil demande aux partis politiques, dans le cadre de la présente campagne électorale :

1. de prendre en charge les déficits du transport ferroviaire de banlieue découlant notamment des changements de comportement des usagers et de l'arrivée du REM, évalués à 30 M\$;
2. de soutenir financièrement les projets structurants de mobilité sur la Couronne-Sud, notamment les mesures préférentielles pour autobus et le développement de liaisons est-ouest;
3. d'accélérer les projets de diversification autour des gares ou des terminus et de retourner les revenus générés aux municipalités desservies par la ligne de train ou celle où se situe le terminus;
4. d'accélérer l'acquisition d'autobus par EXO ainsi que les infrastructures requises afin de réduire les coûts d'exploitation et d'assurer une meilleure équité entre les différents transporteurs, et dans l'intervalle, verser une subvention temporaire de 30 M\$;

Le 8 septembre 2026

5. de réviser les modalités de financement du transport adapté afin qu'elles reflètent l'évolution réelle de l'achalandage et des besoins, ou à défaut, de combler le manque à gagner, évalué à plus de 10 M\$ en 2026 et à plus de 60 M\$ sur l'ensemble de la période 2025-2028;
6. de mettre en place des mécanismes de contribution hors territoire, ou de donner à l'ARTM les leviers nécessaires pour le faire, afin d'assurer une plus grande équité fiscale entre les municipalités;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux partis politiques dans le cadre de la campagne provinciale 2026;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidence de l'ARTM.

ADOPTÉE

2026-09-149 SOUTIEN FINANCIER AU CLUB DE SKI DE FOND LES SKIEURS DE L'ÎLE – SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par l'organisme Les Skieurs de l'Île pour la saison 2026-2027;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Alyssia Lalonde
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER au club de ski de fond Les Skieurs de l'Île une subvention au montant de 10 \$ par inscription pour la saison 2026-2027, afin de soutenir les opérations du club et la participation des membres résidants de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2026-09-150 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 700 / RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – RMH 330

Le conseiller François Durivage

- Donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le Règlement numéro 700 relatif au stationnement sera présenté pour adoption;
- Présente et dépose le projet dudit règlement.

Il est mentionné que ce règlement a pour objet et pour portée de moderniser et d'harmoniser les règles de stationnement sur le territoire de Terrasse-Vaudreuil afin de permettre une application uniforme par la Sûreté du Québec.

Conformément à la loi, le projet de règlement ainsi déposé est mis à la disposition du public pour consultation.

2026-09-151 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES, DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il est PROPOSÉ par le conseiller François Durivage
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les chèques émis et les engagements financiers déjà payés, le tout en conformité avec le *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité*, n° 632;

Le 8 septembre 2026

D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que présentée par la trésorière;

D'AUTORISER le paiement des sommes dues pour un montant totalisant deux cent cinquante-deux mille huit cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents (252 845,83 \$), taxes incluses, le tout à être imputé au budget de fonctionnement ou selon la ventilation budgétaire applicable.

ADOPTÉE

**2026-09-152 ENGAGEMENT À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE D'UN
PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au Ministère au plus tard le 31-12-2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU
JOUR**

Le 8 septembre 2026

2026-09-153 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller François Durivage
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance du 8 septembre 2026 à 19 h 59.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière